

Le **PRIX ÉLISABETH TAUB (30 000€)** décerné par l'Académie nationale de médecine récompense et encourage **Pascal KINTZ** pour ses travaux sur les applications de l'analyse des cheveux en toxicologie clinique, environnementale, judiciaire et dans le contrôle du dopage.



PASCAL KINTZ

Il est pharmacien, diplômé de la Faculté de pharmacie de Strasbourg en 1985. Il passe sa thèse d'Université à Strasbourg en 1989 en toxicologie sur les aspects médico-légaux des narcotiques. C'est en 1992 qu'il présente son habilitation à diriger les recherches. Dès 1987 il est rattaché à l'Institut de médecine légale de Strasbourg, d'abord comme assistant hospitalo-universitaire, puis comme maître de conférences praticien hospitalier. Il est depuis quelques années professeur conventionné de l'Université de Strasbourg.

Le laboratoire

Le laboratoire de toxicologie de l'Institut de médecine légale (IML) de Strasbourg travaille sur des liquides biologiques et des matrices alternatives comme le cheveu pour l'identification d'une imprégnation toxique. Il répond aux sollicitations des cliniciens ou des magistrats et est un site privilégié de recherche en matière de toxicologie analytique et médico-judiciaire.

Les travaux : Applications de l'analyse des cheveux en toxicologie clinique, environnementale, judiciaire et dans le contrôle du dopage.

Seule la détermination dans le sang des xénobiotiques peut confirmer une altération du comportement ou une intoxication aiguë, quelques heures après l'exposition. L'approche urinaire permet d'obtenir des informations qualitatives sur les jours précédant le prélèvement. Ces fenêtres de détection ont pu être complètement modifiées par l'introduction du cheveu. Ce tissu possède la propriété unique d'être le marqueur historique des expositions répétées mais aussi uniques, permettant en outre d'établir le profil de consommation à long terme et son évolution.

Le mécanisme généralement proposé pour l'incorporation des xénobiotiques dans les cheveux consiste en une diffusion interne des substances du sang vers les cellules en croissance des bulbes pileux et une diffusion externe à partir des sécrétions sudorales ou sébacées. En fusionnant pour former le cheveu, les cellules en croissance piègeraient les substances dans la structure kératinisée. L'incorporation se faisant dans tous les poils, si les cheveux ne peuvent être prélevés ou sont manquants, d'autres poils conviennent également.

La première publication internationale de Pascal Kintz sur les cheveux date de 1992.

À ce jour, et selon PubMed, avec les mots clés « Kintz & hair », on obtient 209 citations.

Les applications développées sont nombreuses et incluent : infraction à la législation sur les stupéfiants, profils d'addiction, recherche des causes de la mort, soumission chimique, dopage...

L'analyse des cheveux, par son caractère innovant, est la révolution biologique de ces dernières années, puisque désormais utilisée en routine en pédiatrie, en gériatrie (négligence), en médecine interne (syndrome de Munchausen), en cardiologie (abus de diurétiques), en neurologie (suivi des traitements antiépileptiques), en pathologie professionnelle mais aussi en addictologie comme enfin en médecine légale.